

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du Conseil municipal ordinaire du 6 juin 2024

Objet : Approbation du plan de formation annuel 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en présentiel le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Imène **SOUID** – Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame Imène **SOUID**, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

Jean-François CHAZOTTES – Stéphanie BARRÉ-PIERREL – Hamide KERMANI – Nathalie BESNIET – Thierry ATLAN – Sana EL AMRANI – Farid RADJOUH – Karine BETTAYEB – Frank-Éric BAUM – Malikat VERA – Alain GIRARD – Maribel AVILES CORONA – Thierry CHAUDRON

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Roselyne CHARLES ELIE NELSON – Mylène DIBATISTA – Kheira SIONIS – Marilyne HERLIN – Renaud LERUDE – Ramzi HAMZA – Josiane DAUTRY – Yann GILBERT – Jinny BAGÉ – Houcine TROUKY – Annie RAMARIAVELO – Gilbert LACOM – Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER – Philippe BOURIACHI – Brahim MESSACI – Sylvain CAPLIER – Noëline TANFOURI – Kathy GUERCHE – Christophe DI CICCO

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

- Monsieur Seydi BA est excusé et représenté par Jean-François CHAZOTTES.
- Madame Nicole DURU BERREBI est absente non représentée.
- Monsieur Hamide KERMANI arrivera en retard et donne pouvoir à Monsieur Farid RADJOUH.
Arrivée de Monsieur KERMANI à 21h04 (Point 8-2 – Approbation de la convention réglementaire relative à la pratique de l'Interruption Volontaire de Grossesse par voie médicamenteuse au Centre Municipal de Santé Gisèle Halimi à compter de la date de signature)
- Madame Florence AÏT-SALAH LECERVOISIER est arrivée à 19h26 (point n° 5-1 – Budget annexe Centre-Médico-Psycho-Pédagogique).

- Monsieur Ramzi HAMZA quitte la séance à 20h52 (Point n° 7-2 – Approbation de la convention d'indemnisation pour imprévision en vue d'assurer la continuité d'exécution du marché 21-MORL-0010-MN passé entre la ville d'Orly et la société ETPO) et donne pouvoir à Imène SOUID.

1- Désignation d'un secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Farid RADJOUH ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction. Il l'a acceptée.

Objet : Approbation du plan de formation annuel 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique ;

VU la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;

VU l'avis rendu du comité social territorial en date du 30 mai 2024 ;

CONSIDERANT la nécessité d'établir un plan de formation annuel 2024 ;

APRÈS DÉLIBÉRATION

ARTICLE 1 : PREND ACTE, après en avoir débattu en séance, de la communication du plan de formation annuel 2024.

ARTICLE 2 : PRECISE que les dépenses associées seront inscrites au budget, chapitre 011 « charges à caractères générales ».

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal et affichée sur le site internet de la mairie d'Orly.

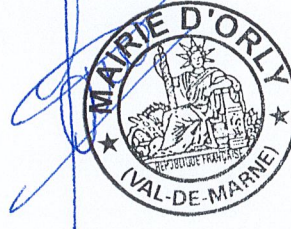
ARTICLE 4 : DIT qu'ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne.

ARTICLE 5 : PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun ou par voie dématérialisée sur www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 06-06-2024.

Pour extrait conforme
Imène SOUID
Maire d'Orly



Annexe :

- Plan de formation annuel 2024 de la Ville d'Orly

441



Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DDRH2024344-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024



Plan de formation 2024

Ville et CCAS

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DDRH2024344-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024

0

Sommaire

I. Préambule	2
A. Cadre règlementaire du plan de formation	2
B. Enjeux et Objectifs	2
C. Méthodologie et acteurs du plan de formation	3
II. Bilan formation 2023	4
III. Formations obligatoires	7
A. Hygiène et Sécurité	7
B. Cadres d'emploi particuliers : Police Municipale	8
C. Syndicales	8
IV. Formations transversales	9
A. Les enjeux actuels de la fonction publique territoriale	9
1. Laïcité	9
2. Handicap	9
B. Amélioration des pratiques et postures professionnelles communes	10
1. Relation citoyens	10
a. Accueil du public	10
b. Encadrement autour de l'action éducative	11
2. Initiation à la formation interne	11
3. Socle de connaissances de base	12
a. Remise à niveau écrit	12
b. Numériques	12
V. Formation métiers : Perfectionnement et acquisition de compétences « métier »	13
VI. Budget formation 2024	14

I. Préambule

1. Cadre réglementaire du plan de formation

L'article L.423-3 du Code général de la fonction publique prévoit que les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant établissent un plan de formation annuel ou pluriannuel qui détermine le programme d'actions de formation.

Le plan de formation est la transcription de la politique de formation définie au sein de la collectivité, par l'autorité territoriale, pour une période donnée. C'est un document de structuration d'un point de vue réglementaire, budgétaire et organisationnel.

Le plan de formation est présenté à l'assemblée délibérante et transmis à la délégation compétente du Centre national de la fonction publique territoriale.

2. Enjeux et objectifs

La politique de formation participe à l'atteinte des orientations de la collectivité en assurant la meilleure adéquation possible entre les compétences des agents et l'évolution des besoins de l'organisation. Son action est à articuler avec le recrutement, l'accompagnement des parcours professionnels, la prévention des risques professionnels, la gestion statutaire... Elle est également source de progression personnelle pour les agents de la collectivité par l'intermédiaire d'un développement de compétences.

Le plan de formation traduit la stratégie de formation de la collectivité en matière de développement des compétences des agents et des services. Il vise à :

- Accompagner l'évolution des métiers et des organisations afin d'améliorer la qualité de service aux usagers
- Garantir la sécurité, protéger la santé au travail et limiter l'exposition aux risques professionnels,
- Faciliter les transitions des parcours professionnels des agents (mobilité volontaire, reclassement...)

Le plan de formation est à la fois une démarche et un document de planification qui consiste à :

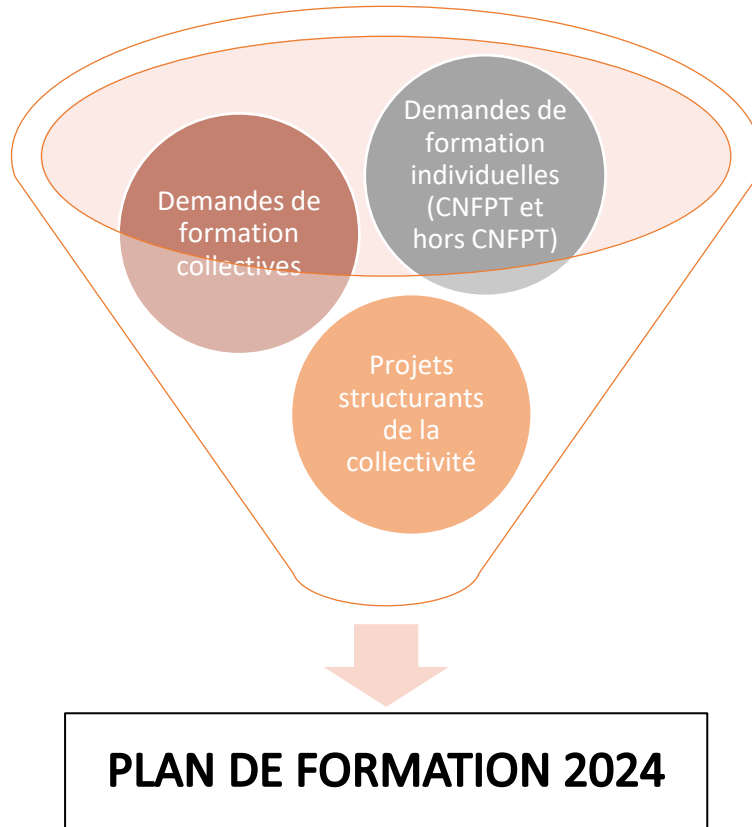
- Comprendre les situations actuelles et futures de la collectivité, des services et des agents
- Définir les grands axes et priorités de formation et les décliner en besoins de formation
- Articuler les différents dispositifs et outils de développement des compétences
- Cadrer et évaluer sa mise en œuvre

Pour l'année 2024, la volonté de la collectivité a été de mener en priorité des actions de formation sur :

- Les formations d'hygiène et de sécurité dans un objectif de préservation de la santé des agents et de la sécurité des usagers des services
- Les formations favorisant la transversalité et l'harmonisation des pratiques au sein des différents services notamment sur le volet de l'action éducative.
- Les formations permettant de faire évoluer la relation usagers au sein de la collectivité et de développer les compétences des agents en matière d'accueil.

3. Méthodologie d'élaboration du plan de formation

Afin d'élaborer le plan de formation, ont été recoupés :



Les acteurs de ce plan de formation sont :



II. Bilan de formation 2023

	Total
Inscription en formation	666
Départ en formation	378
Agents uniques formés	228
Jours de formation	957

Sexe	Nombre de sessions		Effectif
Homme	58	15%	32%
Femme	320	85%	68 %

74 agents ont fait une demande d'inscription en formation mais n'ont pas pu accéder à la formation (refus du CNFPT, budget insuffisant...).

Le nombre de jours de formation sur l'année 2023 représente **3.5 Equivalent Temps Plein annuels**.

Axes améliorés :

Par rapport à l'année 2021*, il y a une augmentation d'environ 20% d'agents permanents uniques formés (12.1% en 2021*).

Par rapport à l'année 2021*, plus de 50% de jours de formation supplémentaires en 2023.

- ⇒ Ce développement de l'action de formation par rapport à 2021, s'explique en grande partie par la fin de l'impact du Covid 19 sur l'activité formation.

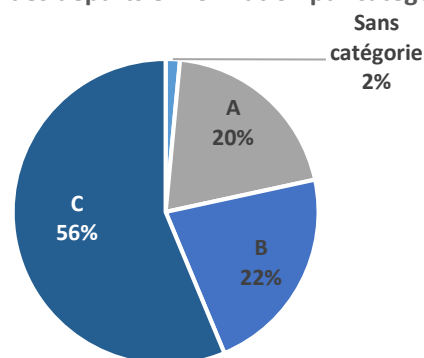
(* chiffres issus du rapport social unique 2022, portant sur la situation de la collectivité en 2021).

Axes à améliorer :

- Développer le nombre d'agents permanents uniques formés (31% de l'effectif en 2023).

Catégorie	Nombre de départ	Départs / l'effectif global	Effectif global
_*	6	0.8%	1.6%
A	75	10 %	11%
B	84	11 %	15%
C	213	29 %	73%
Total général	378	68%	732

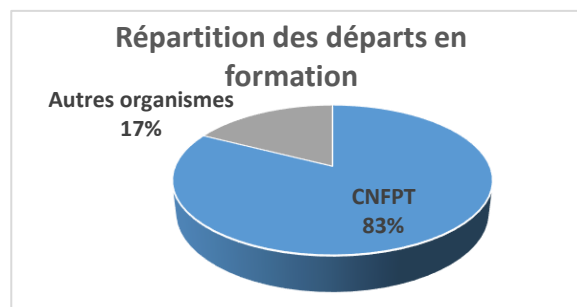
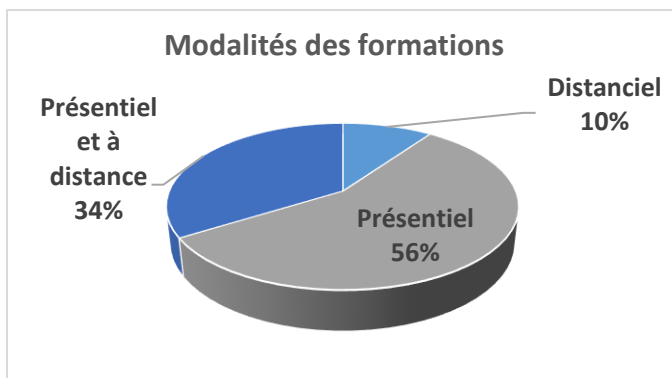
Répartition des départs en formation par catégories



*Sans catégorie correspond aux praticien du centre municipal de santé (médecins, dentistes...)

Axes à améliorer :

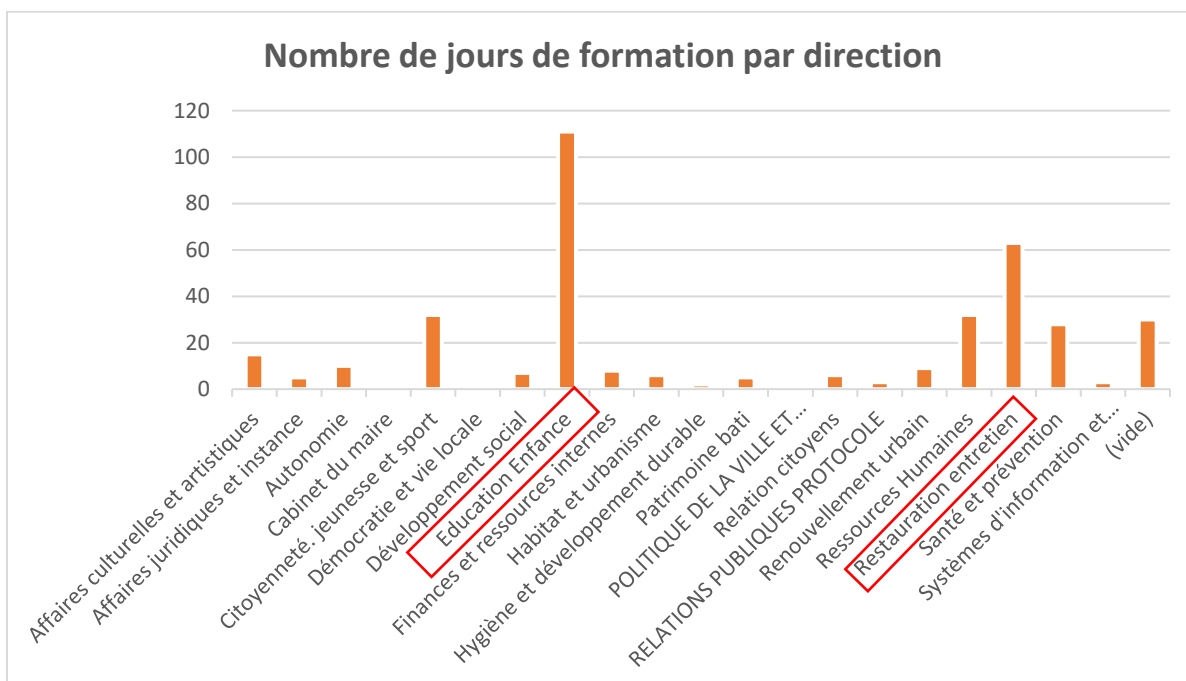
- Développer le nombre de départs en formation des agents de catégorie C



	Inter	Intra	Total général
Nombre de formations	338	4	378

Axes à améliorer :

- Développer l'organisation de formation en intra afin de permettre l'accès à la formation à davantage d'agents



Chiffres clés sur les domaines de formation :

Types de formation	Nombre de formations suivies
Thématiques différentes	28
Formations d'intégration	23
Formations sur les savoirs de base	5
Préparations aux concours	5
Formations à l'élaboration de projets professionnels	4
Formations diplômantes	3

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DDRH2024344-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024

Budget 2023	264 480,78 €
CNFPT	205 743,45 €
Autres	56 236,00 €
Apprentissage	2501.33€

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DDRH2024344-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024

III. Formations obligatoires

A. Hygiène et Sécurité

Domaine de formation	Libellé de la formation	Nombre d'agents à former	Type de formation (inter-intra)	Nombre de sessions en intra	Organisme
Habilitation électrique	Habilitation non électricien	36	Intra	3	Hors CNFPT
	Habilitation électricien	4	Intra	1	Hors CNFPT
	Habilitation électrique véhicule (B0L)	3	Inter		Hors CNFPT
Autorisation de conduite	Echafaudage roulant	9	Intra	1	Hors CNFPT
	Nacelle 3A	9	Intra	1	Hors CNFPT
	Nacelle 1B	14	Intra	2	Hors CNFPT
	Chariots automoteurs	20	Intra	2	Hors CNFPT
Permis	Formation Continue Obligatoire marchandises	3	Inter		Hors CNFPT
Autorisation d'intervention à proximité des réseaux	AIPR Encadrant	5	Inter		Hors CNFPT
	AIPR Opérateur	20	Intra	2	Hors CNFPT
Hygiène alimentaire	HACCP	10	Intra	1	Hors CNFPT
Secours	Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes de niveau 1 (SSIAP 1)	1	Inter		Hors CNFPT
	Premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1)	8	Intra	1	Hors CNFPT
	Certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de Maître-Nageur Sauveteur (CAEP MNS)	1	Inter		Hors CNFPT
	Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)	140	Intra	14	Hors CNFPT
	Sauveteur Secouriste du Travail (SST)	30	Intra	3	Hors CNFPT
	Initiation aux premiers secours enfant et nourrisson	24	Intra	2	Hors CNFPT
	Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences (AFGSU)	4	Inter		Hors CNFPT

B. Cadres d'emploi particuliers : Police Municipale

Type formation	Type d'armes	Nombre d'agents	Nombre de jours	Organisme
Formation Continue Obligatoire		5	2	CNFPT
Formation Préalable à l'Armement	Pistolet à Impulsion Electrique	2	3	CNFPT
Formation d'Entraînement à l'Armement	Pistolet Semi-Automatique	5	2	CNFPT
	Pistolet à Impulsion Electrique	2	1	CNFPT

C. Syndicales

Libellé de la formation	Nombre d'agents	Type de formation (inter-intra)	Nombre de sessions en intra	Organisme
Formation des membres des formations spécialisées (FSSSCT) – premier mandat (module complet)	14	Intra	1	CNFPT
Formation des membres des CST ne siégeant pas en formations spécialisées (FSSSCT)	1	Inter		CNFPT

IV. Formations transversales

A. Acculturation à la culture territoriale

1) Laïcité

La collectivité doit être en capacité de proposer une sensibilisation portant sur la Laïcité à l'ensemble des agents. Pour l'année 2024, il sera communiqué aux agents la possibilité de suivre des sensibilisations à la laïcité par le biais de formation en distanciel.

Libellé de la formation	Nombre d'agents à former	Type de formation	Organisme
Sensibilisation à la laïcité	/	Distanciel	CNFPT
La laïcité dans les collectivités territoriales : principes et pratiques	/	Distanciel	Fun MOOC - CNFPT

2) Handicap

Le handicap est un enjeu majeur à prendre en compte dans le cadre des missions quotidiennes de l'ensemble des agents de la collectivité, notamment sur les services à la population.

Libellé de la formation	Nombre d'agents à former	Type de formation	Organisme
L'accueil de l'enfant en situation de handicap en milieu scolaire	7	Inter	CNFPT
L'accueil d'un enfant de 0 à 3 ans en situation de handicap en établissement d'accueil du jeune enfant	5	Inter / Union	CNFPT
L'accompagnement de l'enfant en situation de handicap (0 à 3 ans) dans ses activités ludiques	1	Inter	CNFPT
Les activités ludiques adaptées aux enfants en situation de handicap (0 à 3 ans)	1	Inter	CNFPT
L'accueil d'un enfant présentant des difficultés comportementales en milieu scolaire, extra et péri-scolaire	5	Inter	CNFPT
Premiers Secours en Santé Mentale Module Standard	/	Inter	MCATMS

B. Développement des pratiques et postures professionnelles communes

Les formations ci-dessous s'inscrivent dans la volonté de développer la transversalité des pratiques au sein des différentes directions de la collectivité.

1) Relation citoyens

a) Accueil du public

L'objectif est de professionnaliser et outiller les agents assurant des missions d'accueil actuellement ou à venir (notamment dans le cadre de l'usure professionnelle).

Libellé de la formation	Nombre d'agents à former	Type de formation	Organisme
La gestion des conflits et de l'agressivité en situation d'accueil	23	Inter/Intra	CNFPT
L'accueil physique et téléphonique en collectivité territoriale	30	Inter / Intra	CNFPT
Les clés des situations difficiles dans l'accueil du public : la communication positive	2	Inter	CNFPT

b) Encadrement autour des actions éducatives

Dans le cadre du projet éducatif orlyisien, un objectif prégnant est la professionnalisation et le développement des outils à disposition des acteurs internes de l'action éducative. Cet objectif s'inscrit dans le développement de pratiques communes et de la transversalité des projets éducatifs mis en place par les services de la collectivité.

Libellé de la formation	Nombre d'agents à former	Type de formation	Organisme
L'autorité bienveillante auprès des enfants de 3 à 12ans	17	Intra	CNFPT
Posture de l'acteur éducatif	40	Intra	CNFPT
L'enjeu des valeurs républicaines et de la citoyenneté au sein de l'action éducative	40	Intra	CNFPT
Travailler et favoriser le partenariat au sein de la communauté éducative	20	Intra	CNFPT

A noter : Sur cette thématique, il est également recensé des demandes de formation individuelle en inter via le CNFPT et des possibilités de partenariat avec des acteurs de l'action éducative (CAF...)

2) Initiation à la formation interne

Dans le cadre d'un objectif de transversalité, les services supports principalement organise des sessions informelles de sensibilisation, de présentation ou de formation sur leurs secteurs d'activité (finances, juridiques, RH, systèmes d'information notamment). Le souhait est de pouvoir valoriser et outiller les agents qui assurent déjà des actions de ce type.

L'objectif est également de développer la fonction de formateurs au sein des directions au-delà des services supports.

Libellé de la formation	Nombre d'agents à former	Type de formation	Organisme
Initiation à la formation interne	20	Intra	CNFPT

3) Socle de connaissances de base

Le socle de connaissances de base est un enjeu majeur dans le cadre des tâches quotidiennes des agents de la collectivité et également afin de leur permettre de développer leur possibilité d'évolution professionnelle.

a) Remise à niveau écrit

Libellé de la formation	Nombre d'agents à former	Type de formation	Organisme
Remise à niveau des compétences de base en français Degré 3	5	Inter	CNFPT
Remise à niveau des compétences de base en français degré 4	2	Inter	CNFPT
Pratique du français à l'oral (groupe 1)	1	Inter	CNFPT

A noter : La collectivité a pour projet de demander à intégrer courant 2024 un dispositif d'Union CNFPT existant sur le territoire, portant sur l'organisation de formations de Remise à niveau des compétences de base en français.

b) Numériques

Libellé de la formation	Nombre d'agents à former	Type de formation	Organisme
Word initiation	5	Inter	CNFPT
Excel initiation	7	Inter	CNFPT
Ateliers découvertes de la bureautique	32	Intra	Interne

V. Formation métiers : Perfectionnement et acquisition de compétences « métier »

Libellé de la formation	Nombre d'agents à former	Type de formation	Organisme
Millésim Seniors	1	Inter	SICIO
Elections	1	Inter	SICIO
Bien traitance	30	Intra	CNFPT / Hors CNFPT
Prise en charge de l'IVG Médicamenteuse	2	Inter	Hors CNFPT
Ostéopathie et médecine dentaire	1	Inter	Hors CNFPT
Alimentation de la femme enceinte et allaitante	1	Inter	Hors CNFPT
Formation Repérage, orientation et prise en charge des troubles neurovisuels	1	Inter	Hors CNFPT
L'introduction aux bases orthophoniques au sein du cabinet d'orthodontie	2	Inter	Hors CNFPT
Les entretiens de Garancière	1	Inter	Hors CNFPT
Congrès international dentaire	3	Inter	Hors CNFPT
Accompagner les femmes et le couple	1	Inter	Hors CNFPT
Orthodontie dento-faciale	1	Inter	Hors CNFPT
Les fondamentaux de l'Etat Civil	5	Intra	Interne
Les clés de la participation pour comprendre et agir	1	Inter	Hors CNFPT
28es rencontres de pédiatrie pratique	1	Inter	Hors CNFPT
Journées interactives de réalités pédiatriques	1	Inter	Hors CNFPT
Co développement labcad	4	Inter	Hors CNFPT

A noter :

- Cette liste est non exhaustive et toutes les demandes formulées en cours d'année seront étudiées dans le cadre du catalogue CNFPT 2024 ainsi que des limites budgétaires de la collectivité.
- De nombreuses inscriptions aux formations en inter auprès du CNFPT sur les compétences métiers ont été effectuées pour l'année 2024 (500 inscriptions effectuées).

VI. Budget formation 2024

Nature	Montant
Formation continue	50 000 €
Apprentissage	30 000 €
TOTAL	80 000 €

A noter : Le montant de la cotisation CNFPT 2024 n'étant connu qu'une fois l'année écoulée, il n'est pas intégré dans la présentation budgétaire ci-dessus.